

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAMIGNY**  
**SEANCE DU 31 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mai à dix neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Damigny se sont réunis en séance ordinaire et au lieu habituel, sous la présidence de Madame Anita PAILLOT, maire de Damigny.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice.

Absents excusés : Monsieur BETHOULE qui a donné pouvoir écrit à Monsieur BATTISTELLA.

Secrétaire de séance : Monsieur CARAVELLA.

Convocation en date du 21 mai 2021 adressée au domicile de chaque conseiller municipal.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à la majorité : 1 voix contre, 22 voix pour.

**DELIBERATION N° 20210531-01 : AFFAIRES FINANCIERES – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON**

---

Ce dossier, inscrit à l'ordre du jour du conseil en date du 19 avril, a été reporté afin d'obtenir de plus amples informations.

Pour rappel :

Comme chaque année, l'Amicale du Personnel de la communauté urbaine d'Alençon (CUA) sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement, calculée sur la base de 0.70 % de la masse salariale.

Pour information, en 2019 et en 2020, le montant était de 4 000 € (sans délibération du conseil).

En 2021, 6 agents actifs et 3 retraités adhèrent ; la cotisation annuelle est fixée à 20 €.

Informations complémentaires :

La commune adhère au CNAS (comité national d'action sociale) depuis 2020.

Cotisation forfaitaire 2021 (212.00 € x 11 agents) : 2 332.00 €

Cotisation forfaitaire 2020 (212.00 € x 13 agents) : 2 756.00 €

Depuis l'adhésion au CNAS, la commune continue de participer financièrement au fonctionnement de l'Amicale du Personnel. Le taux voté par la CUA est de 0.70 % de la masse salariale.

CNAS : location hôtellerie de plein air, billetterie culture et sport, aides sociales (aléas de la vie, handicap, décès, écoute sociale), aides liées au quotidien (tickets CESU, chèques cadeaux, assurances auto, prêt accompagnement à l'accession, aide au déménagement, prêt amélioration habitat, départ à la retraite) etc.

AMICALE DU PERSONNEL DE LA CUA : location hôtellerie de plein air, tarifs préférentiel Alencéa et Anova, randonnées pédestres, journées libres à Paris, Saint Malo, Angers, arbre de Noël, organisation de sorties (Paris, Puy du Fou, etc.), voyages (paiement par mensualité sur 2/3 ans), ateliers couture, art floral, aquarelle, activités sportives (cross, pétanque, tennis). Les agents retraités peuvent toujours bénéficier des offres de l'Amicale moyennant de régler la cotisation.

Au vu de ces éléments,

Vu l'article L2311-7 du CGCT,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et par :

1 voix Contre  
5 abstentions

- ⇒ **DECIDE** d'allouer une subvention à l'Amicale du personnel de la CUA au titre de l'année 2021,
- ⇒ **FIXE** le montant à 1 152.00 € selon le calcul suivant :
  - masse salariale (6 agents adhérents) : 164 580 €
  - taux 0.70 % = 1 152 €
- ⇒ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer tout document devant intervenir lié à ce dossier.

Les crédits sont prévus au budget 2021, compte 6574.

#### **DELIBERATION 20210531-02 : AFFAIRES FINANCIERES – DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB DES MINIVERTS**

---

Le président du club des Miniverts a complété sa demande de subvention par les éléments suivants :

- Assurance annuelle de 1 000 €
- Location d'un local motos d'un montant de 1 800 € à l'année
- Peu de recettes depuis 2020 en raison de la crise sanitaire.

Le montant sollicité est de 2 800 €.

Pour rappel, une subvention leur a été accordée en 2019 d'un montant de 700 €.

La commission « Vie associative et communication » a émis un avis favorable à cette demande à hauteur de 2 800 € pour 2021.

Vu l'article L2311-7 du CGCT,

Vu l'avis favorable de la commission « Vie associative et communication » en date du 20 mai 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **ALLOUE** une subvention au Club des Miniverts au titre de l'année 2021,
- ⇒ **FIXE** le montant à 2 800.00 €,
- ⇒ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer tout document devant intervenir lié à ce dossier.

Les crédits sont prévus au budget 2021 au compte 6574.

#### **DELIBERATION N° 20210531-03 : AFFAIRES SCOLAIRES / PERISCOLAIRES : DELEGATION DE SERVICE AU CENTRE SOCIAL DE LA CROIX MERCIER D'ALENCON – GARDERIE DU SOIR, ETUDE SURVEILLEE ET ACTIVITES PERISCOLAIRES**

---

Considérant la délibération n° 2020101-05 relative au changement des horaires de la garderie à compter de la rentrée de septembre 2021,

Vu l'article L 1411-1 du CDGCT,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE** de déléguer le service de garderie du soir et de l'étude surveillée et des activités périscolaires au centre social de la Croix Mercier d'Alençon à compter de la rentrée de septembre 2021 pour l'année scolaire 2021 – 2022, ainsi que les activités périscolaires,
- ⇒ **ACCEPTÉ** les termes de la convention telle que présentée en annexe,
- ⇒ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer tout document devant intervenir lié à cette décision.

Les crédits sont prévus au budget 2021 – compte 611.

## **DELIBERATION 20210531-04 : AFFAIRES SCOLAIRES / PERISCOLAIRES – TARIFS USDA 2021**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **VOTE** les tarifs USDA 2021 tels que présentés en annexe,
- ⇒ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer tout document devant intervenir lié à ce dossier.

## **DELIBERATION 20210531-05 : PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS**

---

Pour faire suite aux mouvements de personnel en 2020,

Et conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **ARRETE** le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juin 2021 tel que présenté en annexe.

## **DELIBERATION 20210531-06 : PERSONNEL COMMUNAL – RENOUELEMENT CONTRAT PEC**

---

Considérant la délibération n° 20191924-05 relative à la création de poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC),

Vu le recrutement de Madame Elise ROUSTEL à compter du 04 novembre 2019 au 03 novembre 2020,

Vu le renouvellement de son contrat du 04 novembre 2020 au 03 octobre 2021,

Vu la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020,

Vu l'arrêté régional n° R28-2021-04-30-00010 publié le 6 mai 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE** de renouveler le contrat aidé PEC d'Elise ROUSTEL pour la période du 04 octobre 2021 au 03 octobre 2022, à raison de 35 heures. L'Etat participera financièrement à raison de 65 % de 30 heures hebdomadaires. Cette 3<sup>ème</sup> année sera consacrée à des formations dont la thématique choisie par l'intéressée est la petite enfance. Madame ROUSTEL s'est inscrite au concours d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles). Une inscription à la préparation de ce concours sera envisagée, faisant objet de formation,
- ⇒ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer tout document devant intervenir relatif à ce dossier.

Les crédits sont prévus à l'article 64168 du présent exercice.

## **DELIBERATION 20210531-07 : VOIRIE – BRANCHEMENT ELECTRIQUE POUR LA NOUVELLE RESIDENCE ETUDIANTE – CONVENTION ENEDIS**

---

Le devis d'ENEDIS relatif à la réalisation du raccordement au Réseau Public de Distribution d'Electricité de la future résidence étudiante Rue du Pont du Fresne a été signé le 9 mars 2021 pour un montant de 1.555,20 € T.T.C.

Ces travaux nécessitent le passage d'un câble électrique depuis les logements étudiants existants à la future résidence, sur la parcelle AN 264, propriété de la Commune de Damigny.

Une convention de servitudes rédigée par ENEDIS doit être signée préalablement au début du travaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **ACCEPTE** les termes de ladite convention annexée,
- ⇒ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer ce document relatif à la réalisation du raccordement au Réseau Public de Distribution d'Electricité de la future résidence étudiante ainsi que toutes pièces utiles à ce dossier.

## DELIBERATION 20210531-08 : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHE PUBLIC DU CHEMIN DU MILIEU

Une consultation, en procédure adaptée, a été lancée le 10 avril 2021 afin de conclure un marché de travaux pour l'aménagement du Chemin du Milieu. Des crédits sont inscrits au budget primitif du présent exercice d'un montant de 115.000,00 € (art 2151 op 17).

Les offres sont les suivantes :

COLAS : 88 986.84 € TTC

TOFFOLUTTI : 120 510.54 € TTC

EUROVIA : 111 210.70 € TTC

CHAPRON : 93 147.00 € TTC

Pour faire suite aux réunions de la commission MAPA en date du 29 avril et du 6 mai,

Vu les notes attribuées par rapport à la valeur technique et à la valeur financière,

Vu le code de la commande publique,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise COLAS d'un montant de 74.155,70 € H.T. soit 88.986,84 € TTC relative aux travaux d'aménagement de sécurité et de mise aux normes P.M.R. du Chemin du Milieu,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 – opération 17 – article 2151,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou ses adjoints à signer le marché correspondant avec l'entreprise COLAS ainsi que tout document utile relatif à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Vu le secrétaire de séance,

Christophe CARAVELLA

Vu la maire,

Anita PAILLOT